



SOUTIEN au DISPOSITIF AGRI BIO

Dispositif financé par le Conseil Régional de Bretagne

(sous le régime d'aide SA.109081 - "Aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029")

- Procédure animée par Interbio Bretagne -

A l'attention des Techniciens-Conseillers agricoles
Critères d'éligibilité **AGRI BIO** **SUIVI Conversion et appui technique**

*L'accompagnement « AGRI Bio **suiwi conversion** » est un dispositif qui permet d'apporter un suivi et un appui technique aidé « post début de conversion ». Il a pour objectif de conforter la conversion en AB en apportant un soutien technique adapté par un technicien/conseiller agricole habilité. **L'appui technique aidé par les financeurs est limité à 3 journées sur une période de 36 mois à partir de la date de conversio**. Le programme est orienté selon les besoins exprimés par le producteur en conversion et/ou les constats du technicien.*

Critères d'éligibilité AGRI Bio – Suivi de conversion et appui technique

Liste des interventions éligibles :

Sur les systèmes d'élevages polygastriques :

- bilan fourrager ;
- optimisation de la ration, en particulier hivernale ;
- gestion des pâturages.

Sur les systèmes d'élevages monogastriques :

- Adaptation, adéquation de l'assolement, du cheptel...
- Adaptation, adéquation des bâtiments et parcours...

Agrobiologie et agronomie :

- réflexion sur assolement, rotations, semences, introduction de productions animales et utilisation des engrais organiques...
- le suivi agronomique visant à limiter les conséquences des diminutions d'intrants ;
- une connaissance des sols en lien avec les nouvelles contraintes de production ;
- le réglage des équipements nouveaux en lien avec le nouveau système (exemple : outils de désherbage mécanique)...

Sanitaire, hygiène

- point sur les conditions sanitaires, la prévention, les conditions d'hygiène...

Sur la gestion globale du système et la commercialisation :

- la gestion des mises en culture en lien avec des modes de ventes spécifiques ;
- les adaptations de la rotation, aux besoins du cheptel de production et/ou du marché ;
- le travail sur la planification des semis ;
- la gestion du temps de travail.

Tous les suivis liés à des difficultés particulières (difficultés climatiques, évolutions de la commercialisation) pourront être pris en compte.

Justificatif à fournir : Le COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Sur ce compte-rendu figurent **impérativement et au minimum** :

Le compte-rendu de la visite ; sur ce compte-rendu figurent impérativement et au minimum :

- Date et horaires
- Nom du producteur et lieu
- Nom du technicien intervenant
- Thème de l'intervention
- Les principaux points abordés durant l'entretien
- Constat d'évolution
- Objectifs définis en commun
- Remarques ou recommandations du technicien.

*L'accompagnement « AGRI Bio **suivi** conversion » est financé indépendamment des accompagnements
« AGRI Bio **diagnostic** conversion » et « AGRI Bio **résilience** ».*

Selon les souhaits et l'évolution du projet individuel, chaque dispositif peut être financé une fois.

* * *